



Congés payés et chômage partiel

Par Sirene49

Bonjour,
mon entreprise a déclenché une procédure d'activité partielle dans mon service. Elle m'a demandé de poser mes heures de récupération les jours non travaillés d'activité partielle. Cela évite une perte de salaire mais est apparemment obligatoire vis-à-vis de la loi. L'entreprise nous demande en plus de poser la 4ème semaine de congés avant le 31 décembre. Est-il possible d'utiliser les jours de congés pour palier aux jours non travaillés d'activité partielle comme pour les heures de récupération et éviter une perte de salaire et une pose de congés à une période pas très agréable ?
Cordialement

Par kang74

Bonjour

Il faut voir avec votre employeur mais, in fine, c'est lui qui décide de la date de vos congés .